

---

**New Millennium Iron Corp. annonce les résultats de l'étude sur son initiative NuTac**


---

CALGARY, Alberta, Canada (Marketwired – le 9 juin 2016) – New Millennium Iron Corp. (« NML » ou la « société ») (TSX: NML) vient d'annoncer aujourd'hui les résultats de son initiative NuTac commencée en septembre 2015 (voir [CP 15-12](#) en date du 16 septembre 2015) afin d'examiner une nouvelle gamme d'options pour le développement des sept propriétés de minerai de fer taconite conformes au Règlement 43-101 qu'elle contrôle dans la région de Schefferville/Menihek de la fosse du Labrador, chevauchant la frontière entre la province de Terre-Neuve-et-Labrador et la province de Québec, à environ 600 km au nord de la ville portuaire de Sept-Îles, Québec.

L'initiative NuTac répond aux changements macro-économiques dans le secteur du minerai de fer et complémente les études de faisabilité réalisées sur les gisements de taconite LabMag et KéMag de la société (voir [CP 14-04](#) daté du 27 mars 2014 et [CP 14-06](#) daté du 13 mai 2014), principalement par le biais d'une redéfinition des travaux antérieurs sur l'extraction et le traitement, couplée à l'examen de l'utilisation des infrastructures existantes pour le transport du concentré à une usine de bouletage au port de chargement, le tout destiné à concevoir un projet d'une portée et d'un coût créant le potentiel d'entrée sur le marché lorsque les conditions seront propices.

Les gisements de taconite contrôlés par NML ont des caractéristiques similaires en termes de géologie, de minéralogie et de propriétés métallurgiques. Chacun d'eux est une propriété de longue vie qui peut générer des produits commercialisables de haute qualité utilisant les mêmes technologies de traitement. En vertu de l'initiative NuTac, une étude de préfaisabilité (« ÉPF ») a examiné tous les aspects de développement de chacun des gisements de taconite de NML, y compris les ressources, l'emplacement, les droits de propriété, les considérations juridictionnelles et les travaux antérieurs. Le gisement KéMag, dans lequel NML détient un intérêt de 100%, a été sélectionné pour l'analyse du scénario de base.

L'initiative NuTac a ainsi produit un plan de développement de projet renouvelé pour KéMag (« NuTac-KéMag ») décrit ici. Un rapport technique conforme au Règlement 43-101 résumant les résultats de l'ÉPF sera déposé sur SEDAR dans les 45 jours suivant ce communiqué de presse.

**Tableau 1 – Résultats financiers de l'ÉPF de NuTac-KéMag sur 25 ans (avant impôts)**

Coût en capital estimé – en millions \$ CAN (excluant les investissements de maintien)	3 220
Taux de rendement interne (100% valeur nette)	12,2%
Période de recouvrement (nombre d'années après le début de la production)	7,1
Valeur actualisée nette – en millions \$ CAN (à 8%)	1 319
Coûts d'exploitation moyens par tonne de boulettes (\$ CAN, chargée dans les navires au Port de Sept-Îles)	60,46

**Hypothèses du projet NuTac-KéMag**

- La mine et le concentrateur seront au site du gisement KéMag, et le concentré sera transporté via un embranchement ferroviaire et le réseau principal du chemin de fer jusqu'à l'usine de bouletage et le terminal d'expédition à Pointe-Noire, Sept-Îles;
- Des réserves minérales prouvées et probables de 815 millions de tonnes (« Mt ») pour le plan minier de 25 ans;
- Hypothèse de production de 8,7 millions de tonnes par année (« mtpa ») de concentré pour produire cinq (5) mtpa de boulettes de qualité réduction directe (« DR ») et quatre (4) mtpa de boulettes de qualité haut-fourneau (*Blast Furnace*, « BF »);
- Ratio de décapage variable avec une moyenne de 0,18 pour le plan minier de 25 ans;

- Les prix des produits sont basés sur une hypothèse de prix à long terme de 70 \$ US pour des fines de teneur de 62% Fe, référence coût et fret (CFR) aux ports du nord de la Chine;
- Après ajustement pour le fret maritime, le facteur de qualité, les primes des boulettes et les taux de change, les prix des produits présumés, FOB Sept-Îles, sont : boulette de qualité BF à 66,3% Fe à 94,45 \$ US ou 118,06 \$ CAN par tonne, et boulettes de qualité DR à 67,9% Fe à 104,11 \$ US ou 130,14 \$ CAN par tonne;
- Le taux de change utilisé pour l'estimation des coûts et le calcul du revenu dans l'évaluation financière est de 0,80 \$ US : 1,00 \$ CAN.

Robert Patzelt, président et chef de la direction, a dit : « Nous sommes heureux de cette ÉPF pour le projet NuTac-KéMag. Elle donne un très bon résultat ciblant le segment de qualité supérieure du marché de minerai de fer, fondé sur l'identification de ressources et une technologie de traitement que nous avons établies lors d'études précédentes, ainsi que sur des hypothèses équilibrées. L'initiative NuTac a ainsi atteint notre objectif d'utiliser ce savoir-faire transférable pour revoir la portée et la configuration du principal actif de NML – ses propriétés taconites – dans un concept de projet qui améliore le potentiel d'entrer sur le marché en réponse aux nouveaux développements de l'industrie. En outre, nous avons réalisé le travail largement à l'interne comme prévu, et le budget a été bien moindre qu'anticipé. Nous produisons également un rapport technique conforme au Règlement 43-101 avec le support d'un groupe de Personnes Qualifiées Indépendantes ».

M. Patzelt a ajouté, « Bien qu'aucune décision quant à la poursuite des travaux n'ait été prise à ce stade, cette ÉPF définit les prochaines étapes d'ingénierie et de demandes de permis requises pour faire avancer la mise en valeur de KéMag et fournit à notre conseil d'administration une gamme d'options à considérer dans la poursuite des occasions de monétiser les importants actifs taconite de NML ».

## Description du projet

### Géologie

Le gisement KéMag est un gisement de fer rubané (*Banded Iron Formation* - BIF) du type *Lac Supérieur*. La magnétite est le minerai d'oxyde de fer prédominant, tandis que l'hématite et la martite sont des minéraux de fer secondaires et sont rejetées.

Un total de 10 781 mètres ont été forés dans 90 trous et 1 570 échantillons ont été analysés au cours des programmes de forage saisonniers de 2006 à 2008. Un modèle de blocs de ressources a été créé par Met-Chem en utilisant des enveloppes de minerai provenant de forages d'exploration. Met-Chem a préparé et déposé le dernier rapport technique conforme au Règlement 43-101 sur les ressources du gisement KéMag le 12 mai 2014 et en a confirmé de nouveau la validité en mai 2016. Le tableau 2 présente les estimations des ressources minérales calculées en utilisant un seuil de teneur de Récupération par Poids dans un Tube Davis (« RPTD ») de 18%.

**Tableau 2 – Ressources minérales**

Ressources par catégorie	Tonnage (Mt)	Teneur in situ			
		Fer Total (%)	RPTD (%)	Concentré Tube Davis	
				Fe (%)	SiO <sub>2</sub> (%)
Mesurées	1 507	31.45	26.97	69.69	2.56
Indiquées	876	31.95	27.32	69.83	2.51
<b>Mesurées + Indiquées</b>	<b>2 383</b>	<b>31.63</b>	<b>27.10</b>	<b>69.74</b>	<b>2.54</b>
Inférées	1 007	31.56	26.97	69.31	2.65

Note : Les ressources minérales non classées comme des réserves minérales n'ont pas démontré de viabilité économique.

### Exploitation minière

Le gisement KéMag constitue la base de l'exploitation minière. Un modèle de blocs tridimensionnels a été créé à partir du modèle de blocs de ressources. Chaque bloc contient les données clés pour l'analyse du

gisement, comme la teneur d'alimentation en fer, la RPTD et le pourcentage de Fe et de SiO<sub>2</sub> dans le concentré du Tube Davis. La mine à ciel ouvert a été conçue à l'aide du logiciel MineSight, qui utilise un algorithme d'optimisation de fosse tridimensionnelle *Lerch-Grossman 3D* pour déterminer l'enveloppe optimale. Les réserves ont été calculées sur la base d'une pente présumée de 45°, d'une largeur de rampe de 23 m à un gradient maximal de 8% et d'un seuil de teneur RPTD de 18%. L'échéancier d'exploitation de la mine est basé sur une durée de vie de 25 ans et a été préparé en considérant le mélange d'alimentation nécessaire pour obtenir une uniformité dans la qualité du concentré, un minimum de décapage et une flotte d'équipement équilibrée.

Le tableau 3 présente les réserves minérales calculées en date de mai 2016 par M. Michael Spleit, ing., sous la supervision de M. Rock Gagnon, ing. (personne qualifiée), tous deux de NML. Le calcul des réserves minérales a été vérifié par M. Jeffrey Cassoff, ing. de BBA Inc. (une personne qualifiée indépendante).

**Tableau 3 – Réserves minérales du gisement KéMag**

Catégorie	Tonnage (Mt)	Fer Total (%)	RPTD (%)	Concentré Tube	
				Fe (%)	SiO <sub>2</sub> (%)
Prouvées	328	30.4	27.9	68.8	3.3
Probables	487	32.0	27.0	70.3	2.0
<b>Prouvées &amp; Probables</b>	<b>815</b>	<b>31.4</b>	<b>27.3</b>	<b>69.7</b>	<b>2.5</b>

Les réserves minérales ci-dessus sont incluses dans les ressources minérales mesurées et indiquées fournies dans le tableau 2, et le point de référence est l'alimentation de l'usine. Alors que les réserves minérales sont limitées au plan minier de 25 ans, les ressources supplémentaires qui se trouvent à l'extérieur de la fosse à ciel ouvert pourraient potentiellement prolonger la vie de la mine pour une période supplémentaire de 47 ans, ce qui donnerait un total de 72 ans.

#### Traitement

Le gisement KéMag est un gisement de taconite magnétique semblable à ceux trouvés dans la chaîne ferrière « Mesabi » au Minnesota, États-Unis, qui alimente les aciéristes depuis les années 1950. Un procédé de traitement classique permet d'atteindre la quantité et la qualité de production de concentré ciblées. Le procédé de traitement de minerai choisi est fondé sur la séparation magnétique suivie de flottation.

Les essais en usine pilote ont été effectués dans des laboratoires de renommée mondiale. Les tests ont établi avec un degré de confiance élevé que les produits atteindront les spécifications chimiques et physiques requises par les marchés. Le concentré est très faible en impuretés telles que l'alumine et le phosphore.

Le concentrateur traitera en moyenne 33,3 mtpa de minerai pour la durée de vie de mine projetée de 25 ans et produira 8,7 mtpa de concentré requis pour produire 9 mtpa de boulettes de minerai de fer.

Les résidus de l'usine de traitement seront filtrés et entassés près du concentrateur et de la fosse. L'eau de ruissellement du site sera traitée et recyclée à l'usine de traitement comme eau d'appoint.

#### Transport du concentré

Le projet requiert un embranchement ferroviaire de 80 km de long passant dans la province de Québec et la province de Terre-Neuve-et-Labrador pour rejoindre le réseau principal de chemin de fer qui est bien établi.

Avant le chargement dans des wagons pour le transport vers Pointe-Noire, le concentré sera entreposé dans un hangar couvert. Pendant l'hiver, l'humidité du concentré sera réduite à l'aide d'un système de séchage pour éviter le gel dans les wagons.

Il est prévu de charger chaque jour un train de 240 wagons à l'aide d'un système de chargement rapide.

## Infrastructures minières

Le site minier aura les infrastructures nécessaires pour soutenir l'exploitation. Un camp sera construit à proximité des installations minières pour héberger les travailleurs pour la construction et ensuite le personnel d'exploitation qui sera transporté à Schefferville selon un mode *fly-in fly-out* en utilisant l'aéroport local. Il y aura également des installations d'entretien et d'alimentation en carburant pour l'équipement minier, des installations d'approvisionnement en eau et de traitement d'eau, des bureaux administratifs et des installations d'urgence et médicales.

Il est prévu qu'une ligne de transmission électrique devrait être construite par Hydro-Québec à partir de la sous-station établie à Brisay pour alimenter le site minier.

## Manipulation du produit, bouletage et chargement des navires

À Pointe-Noire, les wagons seront déchargés par un culbuteur de wagons existant relié à un système de manutention qui transportera le concentré à un hangar couvert situé près de l'usine de bouletage. Les boulettes de fer cuites seront entreposées par classe de qualité dans une cour de stockage existante et reprises pour le chargement des navires par l'intermédiaire du nouveau quai multi-usager détenu et exploité par le Port de Sept-Îles, dans lequel NML a réservé une capacité de chargement des navires.

L'étude assume qu'une usine de bouletage d'une capacité de 9 mtpa, conçue selon les normes environnementales les plus récentes, sera construite à Pointe-Noire sur les terrains détenus par des organismes du gouvernement du Québec. Les essais de bouletage pour des boulettes de qualité BF et DR ont été réalisés par Outotec, qui a fourni des garanties à l'effet que les échantillons de concentré évalués atteindront les cibles de quantité et de qualité souhaitées.

## Évaluation environnementale (« ÉE »)

Il est prévu que le projet déclenchera les régimes d'ÉE d'application générale établis par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012, la Loi sur la qualité de l'environnement du gouvernement du Québec et la *Environmental Protection Act* du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, en plus du régime du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Dans le cadre de l'étude initiale du projet Taconite, des données de référence ont été cueillies dans la région KéMag et analysées. Une grande partie de ce travail est transférable au projet.

Le dépôt de l'avis de projet, qui déclenche officiellement le processus d'ÉE, aurait lieu très tôt dans la phase de l'étude de faisabilité. Il est projeté de façon préliminaire que l'énoncé des impacts environnementaux (« ÉIE ») serait soumis quelque 18 mois plus tard. Il est présumé que le projet serait libéré du processus d'ÉE quelque 24 mois suivant le dépôt de l'ÉIE, après quoi les demandes pour les permis de construction et d'exploitation seraient soumises.

## Collectivités

Six groupes autochtones pourraient être concernées par le projet : Nation Naskapi de Kawawachikamach, Nation Innu Matimekush-Lac John, Innu Takuaihan Uashat mak Mani-Utenam, Inuits de Kuujuaq, *Innu Nation* et *NunatuKavut Community Council*. NML chercherait à négocier une entente de principe avec chacun de ces groupes autochtones le plus tôt possible dans le processus d'ÉE. Ces ententes fourniraient, entre autres, un mécanisme pour négocier des ententes sur les répercussions et les avantages.

Les collectivités non autochtones directement concernées comprendraient la Ville de Schefferville et la Ville de Sept-Îles. Des collectivités non autochtones indirectement concernées seraient situées au Labrador et dans la région de Sept-Îles.

## Marketing

NuTac représente une occasion d'approvisionnement en boulettes fondée sur des changements dans les pratiques de production de fer qui continuent d'augmenter structurellement la consommation de boulettes à l'échelle mondiale, et ce, même lors de périodes de volatilité sur le marché.

Un projet NuTac serait un nouveau producteur de boulettes concurrentiel sur les plans du coût et de la qualité du produit, avec la capacité d’approvisionner les classes de qualité supérieure pour les deux voies de production de BF et de DRI pour la fabrication d’acier.

Il est reconnu que les industries d’acier et de minerai de fer sont actuellement dans une période d’ajustement alors que le taux de croissance économique en Chine ralentit. Des mesures sont prises à l’échelle mondiale pour réduire la capacité excédentaire de fabrication d’acier, tandis que la production accrue résultant d’expansions et de nouveaux projets en Australie et au Brésil continuent à fournir un excédent de production de fines sur le marché de minerai de fer. Néanmoins, la stabilité de la structure de primes sur les prix de boulettes démontre que la capacité du côté de l’approvisionnement en boulettes est plus limitée.

#### Analyse financière et analyse de sensibilité

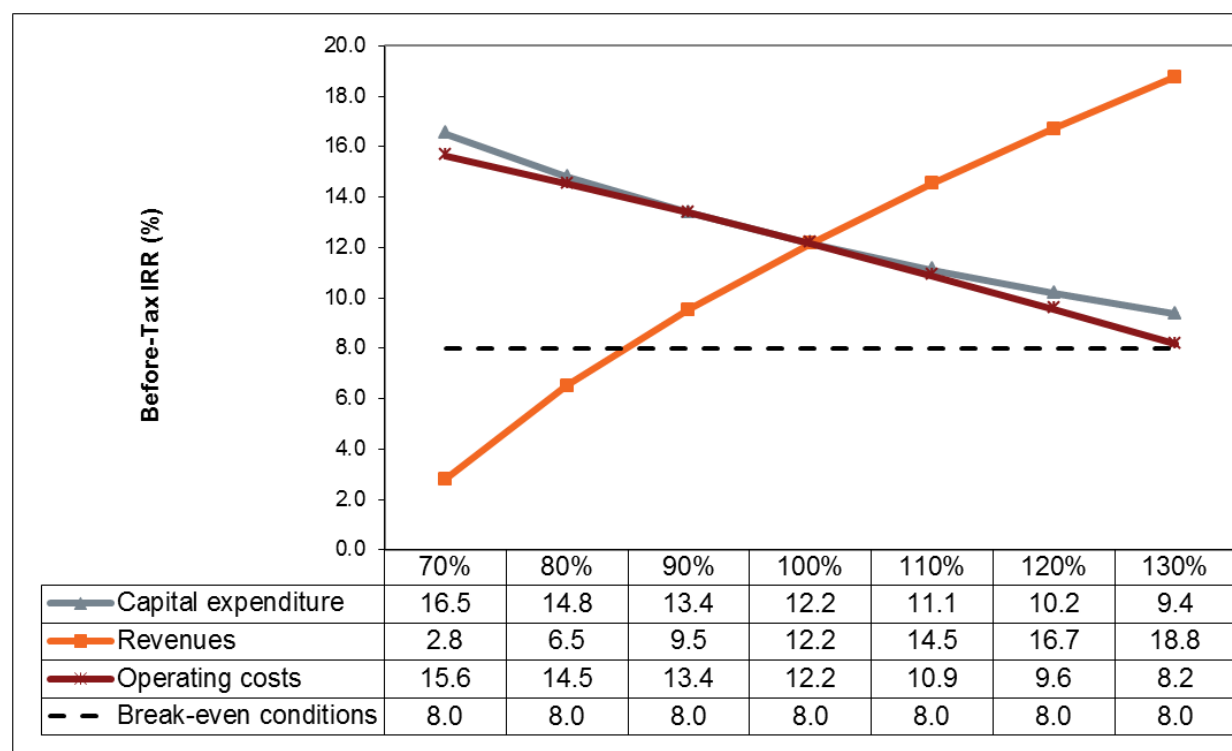
Les caractéristiques économiques du projet sont basées sur le plan minier de 25 ans pour le projet NuTac-KéMag, et se limitent à l’exploitation des réserves prouvées et probables (conformes au Règlement 43-101).

L’analyse financière est basée sur 100% de capitaux propres. L’analyse de sensibilité par rapport au produit des ventes, aux coûts en capitaux et aux frais d’exploitation pour le projet NuTac-KéMag est illustrée ci-dessous.

**Tableau 4 – Résumé de l’analyse financière**

	Avant impôts	Après impôts
Coût en capital estimé – en millions \$ CAN (excluant les investissements de maintien)	3 220	
Taux de rendement interne (100% de capitaux propres)	12,2%	9,8%
Période de recouvrement (nombre d’années après le début de la production)	7,1	7,6
Valeur actualisée nette – en millions \$ CAN (à 8%)	1 319	483

#### **Sensibilité du taux de rendement interne avant impôts**



## Rapport technique

Un rapport technique conforme au Règlement 43-101 sur le projet NuTac-KéMag sera déposé sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) dans un délai de 45 jours à partir de ce communiqué de presse. Le rapport sera élaboré avec le support d'un groupe de Personnes Qualifiées Indépendantes ayant l'expertise requise dans tous les aspects du projet. Ces personnes sont : M. Yves A. Buro, ing. et Dr. Schadrac Ibrango, géo., de Met-Chem Canada inc., pour la déclaration sur les ressources minérales; M. Jeffrey Cassoff, ing. et M. Angelo Grandillo, ing., de BBA inc. pour les réserves minérales, le traitement, le bouletage, les infrastructures et les coûts en capital et d'exploitation; Dr. Joseph J. Poveromo, président de Raw Materials & Ironmaking Global Consulting, pour le marketing; Dre. Ann Lamontagne, ing., de Lamont Inc., pour les affaires environnementales; et M. Michel L. Bilodeau, ing., pour l'analyse financière.

### À propos de New Millennium Iron Corp.

La société est une société canadienne de développement de minerai de fer avec de vastes propriétés dans la principale région de minerai de fer du Canada, la fosse du Labrador, chevauchant la province de Terre-Neuve-et-Labrador et la province de Québec, dans la région de Menihek près de Schefferville, Québec. La région des activités de la société est reliée à un réseau ferroviaire de transport lourd bien établi jusqu'au port de Sept-Îles, Québec, où NML compte parmi un groupe de sociétés qui ont avancé des fonds pour assurer la capacité du nouveau quai de chargement de minerai de fer en eau profonde.

En outre, avoir une équipe de direction dotée de longue expérience avec les aspects techniques, environnementaux et commerciaux des minerais de la fosse du Labrador, la société est en partenariat stratégique avec Tata Steel, un sidérurgiste mondial et un chef de file de l'industrie. Tata Steel possède environ 26,2% de la société et constitue son plus grand actionnaire.

En collaboration avec Tata Steel Minerals Canada Ltd., qui est détenue à 94% par Tata Steel et à 6% par la société, les deux sociétés ont développé un projet de minerai à enfournement direct (« DSO » pour Direct Shipping Ore) qui produit et expédie des fines pour agglomération.

Au-delà du projet DSO, la société offre un autre potentiel de développement grâce à sept propriétés riches en taconite de longue durée capables de produire des boulettes de haute qualité et du minerai à bouleter afin de répondre aux besoins des sidérurgistes avec des installations de fabrication de fer soit à haut-fourneau ou à réduction directe. Deux de ces gisements – LabMag et KéMag – ont fait l'objet des études de faisabilité de développement à grande échelle effectuées par la société et Tata Steel et publiées en mars 2014.

Ayant ces résultats des études de faisabilité comme fondement et toutes les sept propriétés riches en taconite maintenant explorées conformes au Règlement NI 43-101, la société peut optimiser sa stratégie de développement de taconite et se concentre actuellement à un plus petit projet facilitant l'entrée sur le marché.

Pour plus d'information, veuillez consulter [www.NMLIron.com](http://www.NMLIron.com), [www.tatasteel.com](http://www.tatasteel.com) et [www.tatasteelcanada.com](http://www.tatasteelcanada.com).

Dean Journeaux, ing., Thiagarajan Balakrishnan, géo., et Rock Gagnon, ing., sont les Personnes Qualifiées telles que définies par le Règlement 43-101, qui ont effectué la révision et la vérification des données minières scientifiques et techniques contenues dans ce communiqué de presse.

### Énoncés prévisionnels

Ce communiqué de presse contient des énoncés et des renseignements sur nos prévisions (nommés collectivement « énoncés prévisionnels ») aux termes de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. Tous les énoncés qui ne concernent pas des faits historiques ou actuels sont considérés comme prévisionnels. En règle générale, on reconnaît l'information prévisionnelle à l'emploi du conditionnel, du subjonctif, du futur ou de termes comme « pouvoir », « devoir », « tabler sur », « s'attendre à », « croire », « prévu », « poursuivre », « continuer », « stratégie », « potentiel », « projets », « croissance », « profiter de », « estimer », « bien placé », et d'autres mots similaires qui laissent supposer des résultats futurs. En particulier, le présent communiqué de presse peut contenir des énoncés prévisionnels relatifs aux possibilités à venir, aux stratégies d'affaires, à l'exploration minérale, aux plans de développement et de production ainsi qu'aux avantages concurrentiels.

Les énoncés prévisionnels relatifs à NML s'appuient sur certaines attentes et hypothèses clés de la société en ce qui a trait au rendement financier anticipé, aux perspectives commerciales, aux stratégies, à l'évolution en matière de réglementation, aux taux de change, à la législation fiscale, au caractère suffisant des dépenses en capital inscrites au budget dans le cadre des activités planifiées, à la disponibilité et au coût de la main-d'œuvre et des services ainsi qu'à la capacité à financer nos activités dans des conditions acceptables, aux résultats réels des projets d'exploration et de mise en valeur équivalant ou supérieurs aux estimations des rapports techniques ou des activités précédentes et aux futurs frais et dépenses reposant sur les frais et dépenses historiques corrigés en fonction de l'inflation, tous pouvant évoluer selon la conjoncture et les retards possibles. Même si la direction de NML juge ces hypothèses raisonnables au regard des renseignements dont elle dispose, elles peuvent se révéler erronées.

Du fait de leur nature même, les énoncés prévisionnels comportent des risques et des incertitudes qui leur sont inhérents (à la fois précis et généraux) et sont susceptibles de ne pas se concrétiser. Il convient de ne pas accorder une confiance excessive aux énoncés prévisionnels, plusieurs facteurs importants pouvant entraîner un écart considérable entre les résultats réels et les croyances, les plans, les objectifs, les attentes et les anticipations, les estimations et les intentions exprimées dans les énoncés prévisionnels, notamment l'incapacité de NML à continuer de respecter les exigences réglementaires, les facteurs généraux liés à la conjoncture et au marché, y compris la concurrence commerciale, les changements apportés aux règlements gouvernementaux ou aux lois fiscales; les incertitudes politiques et sociales d'ordre général; la fluctuation des prix du minerai de fer et de l'acier; les incertitudes quant à l'interprétation des résultats de forages et d'autres essais; les taux de récupération; les résultats réels des activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation; les modifications des paramètres des projets à mesure de l'affinement des plans; les accidents et autres risques inhérents au secteur minier; le manque d'assurance; les retards ou l'absence d'approbation du conseil d'administration ou des organismes de réglementation; les changements apportés à la législation, y compris aux lois environnementales, touchant NML; l'échelonnement et la disponibilité du financement externe dans des conditions acceptables; les conclusions ou les estimations des études de faisabilité, de pré faisabilité ou d'autres évaluations économiques; le manque de main-d'œuvre qualifiée et compétente ou la perte d'employés clés; de même que certains points détaillés au cours de l'année dans les états financiers intérimaires et annuels de la société, dans le rapport de gestion discutant et analysant ces états financiers, et dans la notice annuelle, tous ces documents étant déposés et disponibles pour examen sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Nous rappelons au lecteur que la liste qui précède n'est pas exhaustive.

L'ensemble des énoncés prévisionnels contenus dans ce communiqué de presse doivent être expressément considérés à la lumière de la présente mise en garde. Les énoncés prévisionnels contenus dans ce communiqué sont faits en date de celui-ci et la société ne mettra pas nécessairement à jour ces renseignements, pour refléter de nouvelles informations ou événements ultérieurs, à moins que la législation relative aux valeurs mobilières ne l'exige.

**Contacts:**

**Robert Patzelt,**  
Président et chef de la direction

Tél: (514) 935-3204 ext. 370

**Ernest Dempsey,**  
Vice-président, Relations  
investisseurs et affaires générales

Tél: (514) 935-3204 ext. 349

**Andreas Curkovic,**  
Relations investisseurs

Tél: (416) 577-9927